

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 053-200033298-20241126-DEL2024147-DE



R.O.B. 2025

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Informar sur la situation financière
Présenter les résultats et les analyses
Débattre des orientations budgétaires

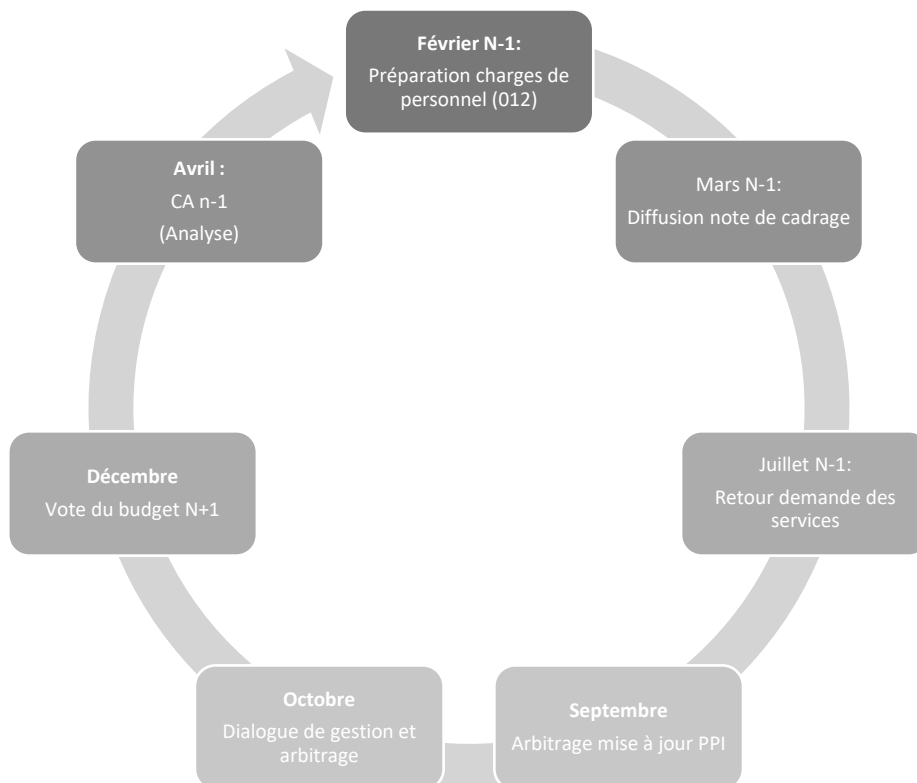
SOMMAIRE

ENVIRONNEMENT GENERAL	4
1- Le contexte international et national	4
2- Le contexte local des EPCI	6
3- Relations financières entre la Communauté de Communes des Coëvrans et les communes	9
4- La mise en œuvre du Pacte de Solidarité Financière et Fiscale (PS2F)	11
ÉVOLUTION DU SCHÉMA DE MUTUALISATION	12
LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA COLLECTIVITE	14
1- Le budget général	14
2- Les charges de personnel (012)	17
3- L'endettement de la collectivité	24
4- Les budgets annexes	26
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE	31
1- La prospective financière	31
2- Le budget général : section de fonctionnement	32
3- Le budget général – section d'investissement	33
4- Les budgets consolidés	37
CONCLUSION	39

Le Rapport d'orientation budgétaire : une base prospective autour d'une logique pluriannuelle

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) constitue un élément du cycle annuel d'élaboration budgétaire au même titre que le budget primitif (BP) qu'il précède ou encore du compte administratif (CA) de fin d'exercice qu'il traite¹.

Le ROB s'inscrit dans une démarche pluriannuelle mettant en perspective les orientations de moyen et long terme de la collectivité. Ce management des finances locales demeure d'autant plus une nécessité que le contexte public demeure de plus en plus incertain, complexe voire illisible, requérant à la fois des projections les plus exhaustives possibles en même temps qu'une souplesse de gestion et une réactivité indispensable.



Cet impératif de dépassement du seul cadre d'exécution budgétaire annuel se trouve en outre complété, depuis le début de l'exercice 2020, par le développement d'un pilotage des politiques publiques par la performance (5P).

Si le ROB se veut le plus précis possible, il n'est pas l'égal d'un rapport de présentation de budget 2025 ou du compte administratif 2024. Il convient donc de garder un regard distancié sur les éléments du présent rapport.

¹ Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/6/24/INTB1603561D/jo/texte>

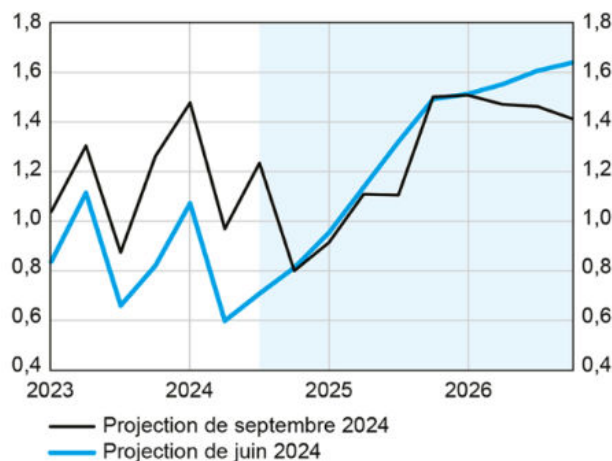
ENVIRONNEMENT GENERAL

1- Le contexte international et national

L'analyse macro-économique qui fixe le contexte d'élaboration budgétaire reste un exercice quelque peu incertain. Ces dernières années, de nombreux chocs, imprévisibles, sont venus perturber toutes les prédictions économiques. L'économie mondialisée et interdépendante rend complexe les analyses de projection.

➤ Un PIB qui reste en croissance

Selon les études de la Banque de France, la croissance atteindrait en 2024 1,1%. Les effets de diminution de l'inflation et l'évolution des salaires permettrait une hausse similaire du PIB en 2025 et en 2026.



Évolution du PIB en glissement annuel

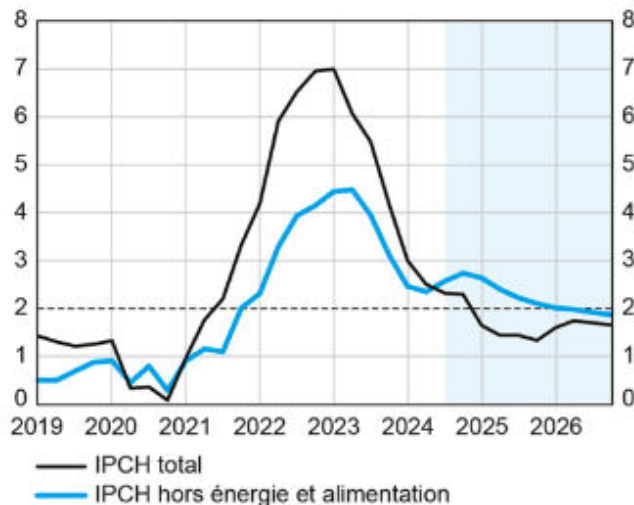
Source : INSEE jusqu'au deuxième trimestre 2024 et projections Banque de France

➤ Une inflation qui continue de refluer

L'inflation IPCH continue de décliner, passant de + 4,2 % au dernier trimestre 2023 à + 2,5 % au deuxième trimestre 2024. Elle s'établit à + 2,7 % au mois de juillet 2024 et à + 2,2 % en août. Ce reflux a été favorisé par de moindres hausses des prix alimentaires et des produits manufacturés, qui se situent respectivement à + 1,4 % et + 0,5 % en juillet 2024. Pour autant, les vulnérabilités des approvisionnements commerciaux liées à l'instabilité géopolitique en mer Rouge pourraient contribuer à une légère remontée de l'inflation sur ces deux composantes au second semestre 2024. L'évolution des prix de l'énergie serait marquée par la baisse annoncée de – 15 % des tarifs réglementés de vente de l'électricité en février 2025. L'inflation des services, à + 3,1 % en juillet 2024, a entamé sa phase de décrue et devrait, après une interruption transitoire au second semestre 2024, poursuivre son repli jusqu'à la fin de l'horizon de prévision.

La projection de l'inflation est inchangée en 2024, à + 2,5 % : les surprises à la baisse des derniers mois sur les services et l'alimentation sont compensées par celles, à la hausse, sur les produits manufacturés liées notamment à la dynamique des prix des produits pharmaceutiques. En 2025, notre prévision d'inflation est révisée à la baisse, à + 1,5 %, du fait de la diminution annoncée des prix de l'électricité, en partie atténuée par une révision

hausnière des prix des biens manufacturés également liée à la situation des prix à la consommation. En 2026, elle est inchangée, à + 1,7 %, et sa composition est également peu révisée.



Évolution de l'indice des prix à la consommation

Source : INSEE jusqu'au deuxième trimestre 2024 et projections Banque de France

➤ Le Projet de Loi de Finances 2025

Le projet de loi de finances (PLF) a été présenté un peu plus tardivement cette année au conseil des ministres, soit le 10 octobre 2024 et les débats à l'Assemblée nationale ont débuté le 21 octobre.

Ce projet de loi de finances pour 2025 est présenté comme engagé sur la voie du redressement, pour une baisse du déficit public qui devra être ramené à 5% en 2025, afin d'atteindre 3% à l'horizon 2029. Un effort collectif de 60 milliards, réparti entre 40 milliards d'économies et 20 milliards de recettes fiscales nouvelles, est proposé. Les collectivités sont associées à cet effort de redressement.

Les hypothèses retenues par le gouvernement sont :

- Prévision de croissance de 1,1 % en 2024 et 1,1 % en 2025
- Inflation stabilisée à 2,1 % en 2024 et à 1,8 % en 2025
- Prévision d'un déficit public à 6,1 % du PIB en 2024 et un objectif à 5 % en 2025

Mesures en direction des entreprises :

- Report de 3 ans de la suppression progressive de la CVAE pour sa seconde moitié, initiée en 2024 pour une extinction désormais programmée de 2027 à 2030
- Exclusion du taux réduit de TVA à 5,5% de la fourniture et installation de chaudières recourant à des énergies fossiles (gaz notamment)
- Mesures d'incitation à la transmission des exploitations agricoles au profit de jeunes agriculteurs (relèvement des seuils de recettes ouvrant droit à l'exonération de la plus-value dégagée par la cession)
- Instauration d'une taxe sur les rachats d'actions de leurs propres titres des grandes entreprises

Mesures en direction des ménages :

- Indexation sur l'inflation du barème de l'impôt sur le revenu 2024
- Instauration d'une contribution temporaire et exceptionnelle sur les plus hauts revenus, afin que ceux-ci soient imposés à un taux moyen minimum de 20%
- Adaptation des tarifs d'accise sur l'électricité (augmentation de la taxe)

Mesures en direction des collectivités locales :

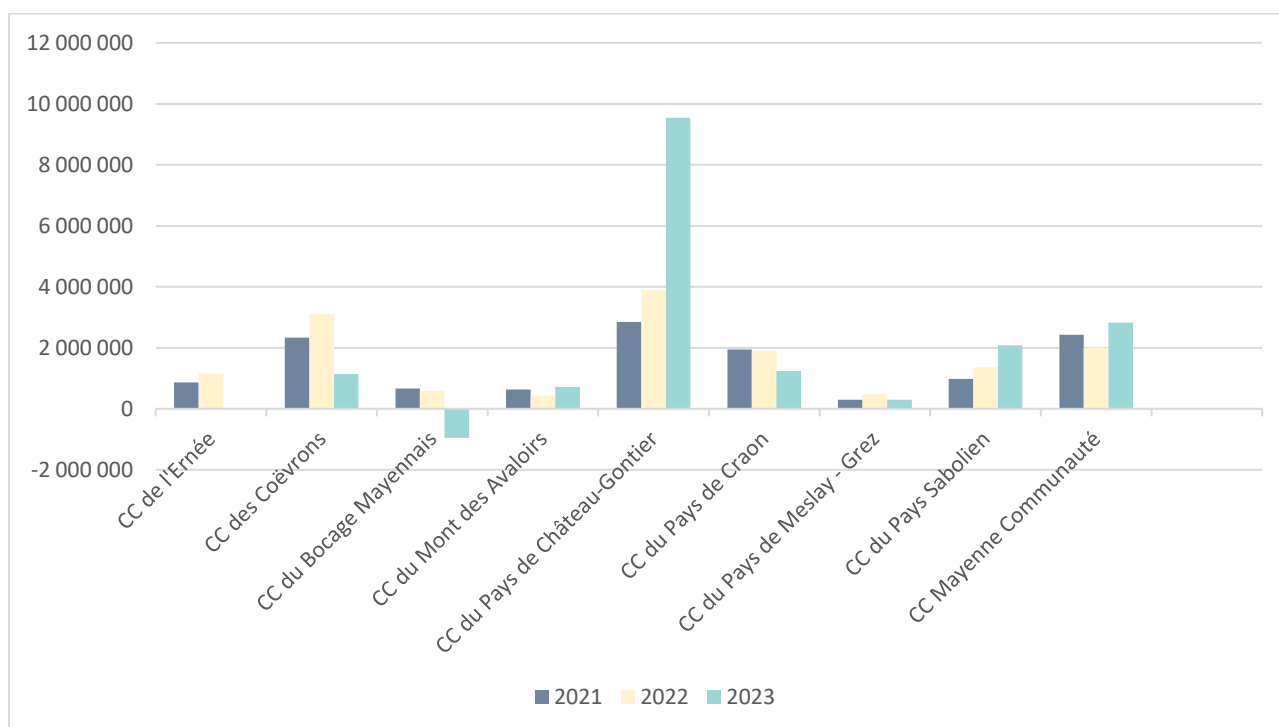
- Baisse du taux de FCTVA : 14,86 % au lieu de 16,404 %, suppression des dépenses de fonctionnement éligibles (sauf sur informatique en nuage sur un taux de 5,6 %), y compris pour les dépenses effectuées en N-1 ou N-2 pour les communes qui le perçoivent avec un décalage, soit une baisse de produit d'environ 10%
- Suppression de l'indexation de la TVA affectée aux collectivités, en 2025 le montant versé sera égal au montant versé en 2024 après régularisation. Pour les années à venir, on revient sur indexation de la TVA, mais sur la base de l'année N-1 et non l'année N. La dynamique fiscale est perdue sur une année.
- Maintien en volume de la DGF, avec une augmentation de la DSU et de la DSR, les autres dotations seront donc en baisse, les dotations forfaitaires notamment
- Baisse de la DC RTP (ancienne compensation de suppression de Taxe Professionnelle part salaires)
- Hausse mécanique des compensations d'exonérations fiscales, notamment la compensation de la suppression pour moitié de la valeur locative des établissements industriels
- Fonds vert : abaissé à 1 Mds € au lieu de 2,5 Mds en 2024
- Stabilité de la DETR et de la DSIL
- Financement du déficit de la CNRACL (PLFSS 2025) : accroissement des cotisations employeur de 4 points en 2025, suivi d'accroissement probables en 2026 et 2027
- Création d'un Fonds de réserve alimenté par un prélèvement sur la fiscalité des collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 M€ en N-2, plafonné à 2% de leurs recettes réelles de fonctionnement du budget principal, afin d'alimenter les fonds de péréquation : FPIC, fonds national de péréquation des DMTO et le fonds de solidarité régionale. Le reversement aux collectivités bénéficiaires sera étalé sur 3 ans.

2- Le contexte local des EPCI

À ce stade de réflexion du ROB, il semble pertinent de mettre en perspective le positionnement de la Communauté des Coëvrons par rapport à d'autres Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) mayennais et selon un certain nombre d'indicateurs fiscaux et de gestion qui sont les suivants :

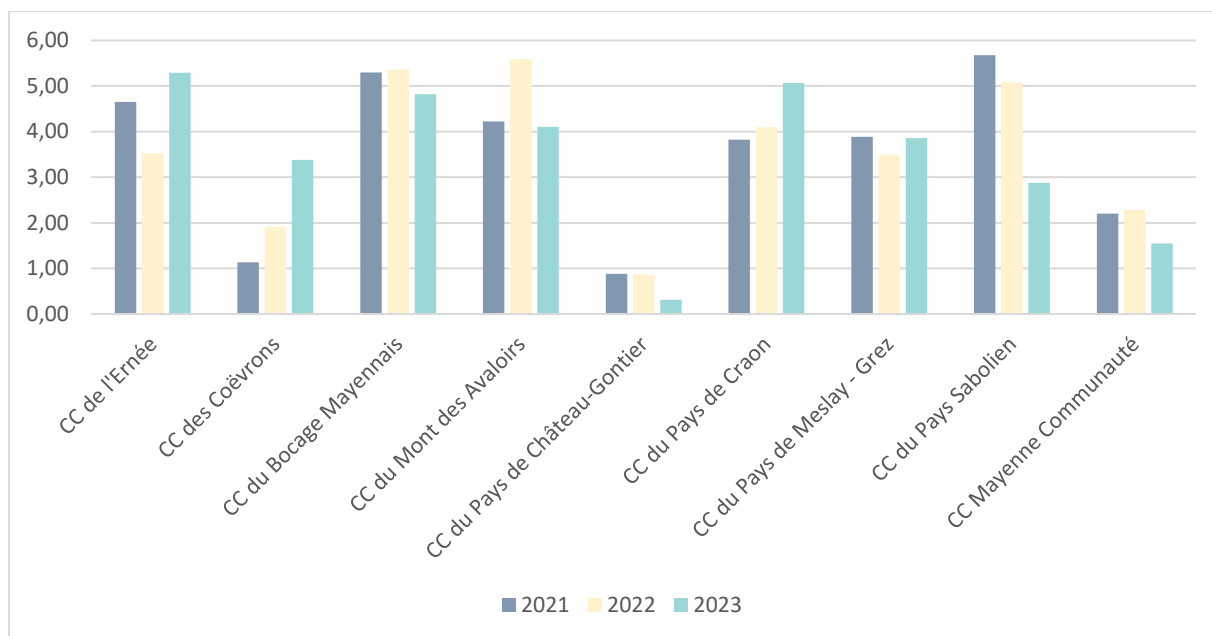
➤ **DGF en € par habitant en 2024**

Le montant de DGF par habitant évolue peu pour l'ensemble du territoire observé (de 1 à 2 €). Pour les Coëvrans, ce montant est proche de la moyenne, soit 59 € par habitant pour une moyenne de 63 €.

➤ **L'épargne nette en 2023**

Le niveau de l'épargne nette constatée de 2021 à 2023 sur l'ensemble des EPCI hors Laval Agglomération est très fluctuante, et accuse de nettes différences d'une collectivité à l'autre. Pour les Coëvrans, la baisse est principalement due par l'abondement au budget ZA/ZI d'une subvention exceptionnelle d'équilibre de 900 k€.

➤ La Capacité de désendettement entre 2021 et 2023



Aucune collectivité ne dépasse le niveau de 7 années, communément établi comme un niveau maximal en matière de soutenabilité. Il reste encore bas pour Mayenne communauté, le Pays de Château-Gontier. Le ratio est à mettre en corrélation avec l'évolution de l'épargne nette vue ci-dessus. Pour la Communauté de communes des Coëvrons, la subvention exceptionnelle vers les budgets ZA/ZI explique en partie l'évolution du ratio.

Ces mêmes ratios peuvent être également mis en comparaison avec des EPCI de périmètres similaires et auprès desquels le territoire s'étalonne régulièrement, notamment en matière de développement économique mais aussi d'attractivité :

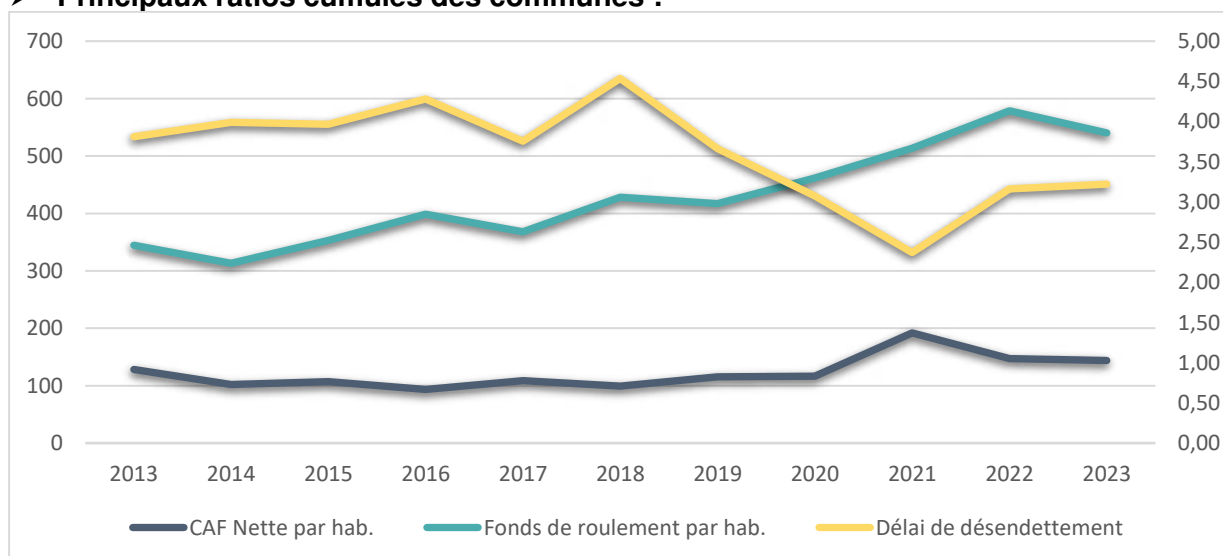
EPCI	Délai désendettement			DGF par habitant			CAF nette par habitant			Fonds de roulement par habitant		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
CC des Coëvrons	1,14	1,91	3,38	55	55	56	81	108	39	205	234	272
CC de Sablé-sur-Sarthe	5,68	5,68	2,88	96	94	93	32	45	69	87	147	189
CC du Pays des Herbiers	1,83	1,71	1,22	71	70	70	80	75	99	199	195	205
CC Mayenne Communauté	2,2	2,28	1,55	62	61	62	62	51	72	456	457	439
Total	2,35	2,54	2,09	70	70	70	63	68	70	252	272	287

En ce qui concerne l'action des EPCI en faveur des communes, il est à remarquer que 27 des 71 EPCI des Pays de Loire (38%) versent une Dotation de Solidarité Communale (DSC) à leurs communes membres, avec de fortes disparités tant par le nombre d'EPCI par département que par les montants attribués.

Département	EPCI	DSC ver. 2023 (€)	2023 (€/h)
Loire-Atlantique	CA CAP Atlantique	1 012 689	13
Loire-Atlantique	CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire - CARENE	17 122 363	130
Loire-Atlantique	CC de Nozay	200 000	12
Loire-Atlantique	CC d'Erdre et Gesvres	1 720 099	26
Loire-Atlantique	CC du Pays d'Ancenis	4 593 581	66
Loire-Atlantique	CC Estuaire et Sillon	252 502	6
Loire-Atlantique	CC Grand Lieu Communauté	2 669 938	64
Loire-Atlantique	Nantes Métropole	37 626 971	55
Maine et Loire	CA Agglomération du Choletais	1 136 526	11
Maine et Loire	CU Angers Loire Métropole	11 567 315	37
Mayenne	CA Laval Agglomération	1 055 543	9
Mayenne	CC de l'Ernée	32 500	2
Mayenne	CC des Coëvrons	400 000	14
Mayenne	CC du Pays de Château-Gontier	1 029 254	33
Mayenne	CC du Pays de Meslay - Grez	142 708	10
Mayenne	CC Mayenne Communauté	301 343	8
Sarthe	CU Le Mans Métropole	6 218 280	29
Vendée	CA du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération	422 028	8
Vendée	CA La Roche-sur-Yon Agglomération	1 359 612	13
Vendée	CA Terres de Montaigu	580 028	11
Vendée	CC de Vie et Boulogne	500 000	11
Vendée	CC du Pays de la Châtaigneraie	100 000	6
Vendée	CC du Pays de Mortagne	200 000	7
Vendée	CC du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	500 000	17
Vendée	CC du Pays des Achards	2 178 991	110
Vendée	CC du Pays des Herbiers	524 000	17
Vendée	CC Pays de Fontenay - Vendée	363 000	10

3- Relations financières entre la Communauté de Communes des Coëvrons et les communes

➤ Principaux ratios cumulés des communes :



La CAF nette globale (144 € par habitant en 2023), restée stable pendant plusieurs années, tend à revenir au même niveau après un léger bond en 2021.

Le fonds de roulement moyen (540 € par habitant en 2023) amorcé nettement progressé, quand le délai moyen de désendettement (3,2 années en 2023), après avoir fondu de manière significative a tendance à remonter.

➤ **DSC versée aux communes :**

Commune	2023	2024	Prévision 2025 avant recalcul
Assé-le-Bérenger	7 865	8 971	9 968
Bais	18 783	21 382	23 758
Blandouet-Saint Jean	8 961	9 783	10 870
Brée	7 942	9 338	10 376
Champgenéteux	8 798	9 611	10 679
Évron	115 518	131 431	146 035
Gesnes	3 368	3 814	4 238
Hambers	10 441	12 084	13 427
Izé	7 285	7 983	8 870
La Bazouge-des-Alleux	8 937	9 895	10 994
La Chapelle-Rainsouin	6 641	7 298	8 109
Livet	2 664	3 067	3 408
Mézangers	9 231	10 159	11 288
Montsûrs	45 165	51 181	56 868
Neau	10 611	12 693	14 103
Sainte-Gemmes-le-Robert	12 032	13 112	14 569
Sainte-Suzanne-et-Chammes	19 013	20 243	22 492
Saint-Georges-le-Fléchard	6 646	7 306	8 118
Saint-Georges-sur-Erve	6 571	7 583	8 425
Saint-Léger	5 418	5 644	6 271
Saint-Pierre-sur-Erve	2 420	2 652	2 946
Saint-Thomas-de-Courceriers	2 687	2 821	3 134
Saulges	5 366	5 880	6 533
Thorigné-en-Charnie	3 281	3 526	3 918
Torcé-Viviers-en-Charnie	12 475	13 800	15 334
Trans	3 772	4 247	4 719
Vaiges	16 288	17 753	19 725
Vimartin-sur-Orthe	17 283	20 147	22 385
Voutré	14 538	16 597	18 441
Total	400 000	450 000	500 000

Comme prévu par le pacte financier et fiscal, la dotation de la CC atteint 500 000 € en 2025.

4- La mise en œuvre du Pacte de Solidarité F (PS2F)

Le Pacte de Solidarité Financière et Fiscale a vocation à régir les relations financières entre la Communauté de communes et ses communes membres. Approuvée le 11 décembre 2017, le PS2F a poursuivi sa mise en œuvre en 2024 et verra des implications budgétaires concrètes à compter du 01/01/2025.

Les principales évolutions concernent :

- **Évolution de la Dotation de Solidarité Communautaire** : la Communauté de communes des Coëvrons a maintenu dans ses dispositifs de solidarité, l'existence de la DSC. La nouvelle DSC est passée de 125 k€ en 2019 à 350 k€ en 2020. Il avait été décidé, dès le budget 2022, de faire tendre la DSC à hauteur de 500k€ en 2025. La DSC a été versée en 2024 à hauteur de 450 k€ et la proposition de 2025 sera de 500k€.
- **Rationalisation des compétences communautaires** : les décisions prises suite au comité de suivi de 2023 ont été mises en œuvre en 2024 et seront pleinement opérationnelles à compter du 1^{er} janvier 2025.
 - Les équipements sportifs avec le portage par la Communauté de communes d'une salle de sport par commune disposant d'un collège public (Evron, Bais, Montsûrs). Cette décision se matérialisera par les transferts suivants :
 - Transfert en pleine propriété de la salle de sport de Bais à la Communauté de communes, ayant comme corollaire la fin du prélèvement d'attribution de compensation par la Communauté de communes ;
 - Transfert en pleine propriété de la salle de sport Hubert Guéniffey, de la ville d'Evron vers la Communauté de communes ;
 - Transfert des terrains de foot de Montsûrs de la Communauté de communes vers la commune, après remise aux normes des équipements au travers notamment de la livraison du terrain de football synthétique.
 - Après avoir été remis aux normes, le plan d'eau de Bais sera transféré à la commune, ainsi que l'ancien terrain de camping à compter du 01/01/2025.
- **Étude de l'évolution de la perception de la taxe d'aménagement à l'échelle communautaire** : en 2023, un état des lieux a été dressé sur les différentes politiques de perception de la taxe d'aménagement, actuellement perçue par les communes. Les discussions n'ont pas avancé en 2024 et se reprendront en 2025 avec, en parallèle, la finalisation des transferts des zones d'activités.

ÉVOLUTION DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

Les politiques de mutualisation au sein de la Communauté de communes des Coëvrans ont connu une forte accélération depuis 2016. En premier lieu en renforçant les liens entre la ville d'Evron et l'EPCI puis en ouvrant les dispositifs à l'ensemble des communes du territoire.

2025 marquera une nouvelle étape importante dans l'organisation du territoire.

Les évolutions, qui auront un impact budgétaire, concerneront à la fois les relations entre la ville d'Evron et la Communauté de communes et le schéma de mutualisation.

1. Les relations ville d'Evron-Communauté de communes des Coëvrans

La mutualisation entre la ville d'Evron et la Communauté de communes des Coëvrans concerne aujourd'hui un grand nombre de fonctions supports et opérationnels. Depuis sa mise en œuvre au 01/01/2016, la convention qui lie la ville et la Communauté de communes a été régulièrement modifiée pour s'adapter aux besoins des collectivités et aux évolutions des organisations. Au cours de l'année 2024, un travail a été mené pour :

- Mettre à jour les répartitions de charges, poste par poste au regard de la réalité des activités ;
- Simplifier les modes de calcul des charges mutualisée (en 011 et en 012).

Une nouvelle répartition sera proposée d'ici la fin de l'année 2024 pour une mise en application au 01/01/2025.

En parallèle, la particularité du fonctionnement des services techniques d'Evron sera arrêtée, la ville devenant, au même titre que les autres communes, adhérente au Service Technique Commun. Jusqu'à aujourd'hui, les heures des services techniques étaient remboursées par la ville d'Evron via les attributions de compensation, la ville continuant d'investir dans son propre matériel. A compter du 1^{er} janvier 2025, la Communauté de communes sera seule propriétaire du matériel technique (hors balayeuse et matériel « festivités »). Si l'équilibre financier est assuré, les imputations budgétaires seront différentes.

La synthèse financière sera présentée lors de la présentation du budget 2025.

2. Evolution du schéma de mutualisation

Le Schéma de mutualisation de la Communauté de communes des Coëvrans a été validé en 2017. Aujourd'hui stabilisée dans son organisation, la Communauté de communes a décidé d'engager une nouvelle phase dans sa politique de mutualisation, davantage tournée vers la coopération entre les communes et la Communauté de communes.

Sans mettre fin aux dispositifs qui donnent satisfaction aux collectivités, la future proposition d'évolution du schéma de mutualisation apportera davantage de souplesse et d'adaptabilité pour répondre, au mieux, aux besoins partagés des communes et de la Communauté de communes.

Les nouveaux axes du schéma de mutualisation se déclineront en 2 grands champs d'intervention :

➤ **Vers un écosystème territorial de coopération**

Nouvelle gouvernance politique : organisation d'un cycle de 4 conférences des Maires par an, pour traiter des sujets communs entre les communes et la Communauté de communes (thématiques abordées en 2023 : santé de proximité, mutualisation, mobilité) ;

Nouvelle gouvernance administrative : création des **Entraid'Co**, réseau des secrétaires de mairie de la Communauté de communes, qui se sont réunies à 4 reprises en 2024 sur différents lieux de la Communauté de communes (Evron, Saulges, et Montsûrs).

➤ **Vers des mutualisations « à la carte »**

Ouverture des groupements de commande : à compter de 2025, les nouveaux groupements de commande seront ouverts à l'ensemble des communes du territoire et pas uniquement aux communes adhérentes du dispositif « Employeur unique » ;

Création de nouveaux services communs : le budget 2025 prévoit la création d'un nouveau service commun « Direction des Systèmes d'information » qui sera dissocié du bloc de service « employeur unique » (RH, Finances et Commande publique).

LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA C

Le système de gestion interne articulant le budget autour d'une lecture politique ainsi schématisé :

Mission (ou politique publique) → Programme → Action

Ce système de gestion permet, depuis l'exercice 2020, une lecture aisée et transparente des budgets tout en facilitant la mesure et l'analyse des mouvements entre exercices et ce, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Cette transformation d'ampleur a également été mise à profit par les membres du bureau communautaire et leurs services pour doter la collectivité de projets pluriannuels (appelés PAP) bénéficiant d'une évaluation embarquée afin de mesurer les effets des mesures prises. Les PAP ont été redessinés pour ce budget 2025 en prenant en considération :

- Le nouveau projet de territoire ;
- Les enjeux de transversalité et d'optimisation des compétences internes dans une logique d'efficience des moyens ;

Ces nouveaux PAP permettront d'adapter la segmentation stratégique de la collectivité au regard du nouveau projet de territoire.

In fine, l'ensemble de ce nouveau système de gestion permet un meilleur pilotage des politiques publiques, ce dernier étant mesurable : on parle alors de « pilotage des politiques publiques par la performance » ou, de manière abrégée, de **5P**. L'ensemble des tableaux et figures qui suivent reprennent désormais cette nouvelle organisation.

1- Le budget général

La section de fonctionnement

➤ Les charges générales, nettes des produits :

Charges à caractères générales (comptes 011, 014 et une part du 65) et les produits (comptes 70, 74 et 75)

Une première approche des prévisions établies par les services permet d'évaluer la charge nette de fonctionnement de ceux-ci par missions, en comparaison du Compte Administratif de 2023 et du budget primitif 2024. Le détail par programme est présenté en annexe.

Les charges de personnel sont les charges propres à la Communauté de Communes (AC mutualisation déduites).

MISSION	Coût net CA 2023	Coût net BP 2024	Prévision coût net BP 2025	Delta coût net sur CA 2023	Evolution coût net sur CA 2023	Delta coût net sur BP 2024	Delta coût net sur BP 2024
A-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	162 005	262 263	235 649	73 644	45,46%	-	-10,15%
B-ENVIRONNEMENT	108 302	161 240	42 851	65 451	-60,43%	-	-73,42%
C-PATRIMOINE TECHNIQUE	3 432 006	4 072 383	4 051 313	619 307	18,05%	-	-0,52%
D-DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE *	28 447	6	-	28 447	-100,00%	-	-100,00%
E-RAYONNEMENT PATRIMONIAL *	82 880	57 604	119 135	36 255	43,74%	61 531	106,82%
F-RAYONNEMENT CULTUREL	1 434 124	1 623 860	1 729 965	295 841	20,63%	106 105	6,53%
G-DEVELOPPEMENT SPORTIF	954 165	981 538	1 155 413	201 248	21,09%	173 875	17,71%
H-ENFANCE & JEUNESSE	693 155	844 393	978 850	285 695	41,22%	134 457	15,92%
I-DEVELOPPEMENT DE LA SANTE	40 658	34 236	40 370	288	-0,71%	6 134	17,92%
J-SOLIDARITES TERRITORIALES	465 736	555 180	563 950	98 214	21,09%	8 770	1,58%
K-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	360 857	297 032	558 603	197 746	54,80%	261 571	88,06%
L-DEVELOPPEMENT LOCAL	189 090	307 841	285 101	96 011	50,78%	-	-7,39%
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERF	357 403	536 331	377 136	19 733	5,52%	-	-29,68%
N-GOUVERNANCE	191 067	202 784	208 408	17 341	9,08%	5 624	2,77%
O-SUPPORTS AUX POLITIQUES SECTOR	1 168 325	1 136 276	1 226 879	58 554	5,01%	90 603	7,97%
P-EVENEMENTIEL & INSTITUTIONNEL	145 123	178 742	232 744	87 621	60,38%	54 002	30,21%
Q-ELUS LOCAUX	32 506	35 665	36 842	4 336	13,34%	1 177	3,30%
S-PROXIMITES	17 668	45 994	92 735	75 067	424,88%	46 741	101,62%
	9 863 517	11 333 368	11 935 944	2 072 427	21,01%	602 576	5,32%

*Dépenses et recettes principalement reportées en budget annexe

La charge globale, avant arbitrage du dialogue de gestion, fait état d'une variation de 21.1 % par rapport au compte administratif 2023 et de 5.32 % par rapport au Budget primitif 2024.

➤ **Les autres charges de gestion (65)**

- *Subventions aux associations*

L’enveloppe dévolue aux subventions est maintenue au même niveau que les années précédentes, soit 207,5 k€, pour 164 k€ fléchés et dont les dossiers de demande sont en cours d’examen par les commissions compétentes selon le domaine d’activité des associations.

- *Contribution SDIS*

L’évolution de la participation au SDIS est évaluée à 750 k€ contre 714 k€ notifiée en 2024 (+5%).

- *Subventions aux budgets annexes*

Les budgets annexes à caractère administratif peuvent être subventionnés par le budget principal afin de contribuer à leur équilibre. Il en est ainsi pour les budgets BIC, Musée et Grottes, Cinéma, Tourisme, Photovoltaïque. L’objectif est de stabiliser le montant de ces versements du budget général au travers d’un suivi prospectif des budgets annexes.

Budgets annexes	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	PREVU 2024	PREVU 2025
MUSEE GROTTES							461 205	420 770
BIC	411 081	282 878	334 723	397 322	378 000	732 706	322 305	218 550
OFFICE TOURISME	214 484	11 664	280 024	308 578	274 254	276 163	340 270	343 440
CINEMA	139 118	-	102 000	115 493	223 442	176 080	203 210	222 000
TOTAL	764 683	294 542	716 747	821 393	875 696	1 184 949	1 326 990	1 204 760

Le budget annexe des ZI et des ZA est un budget de type « lotissement », faisant l’objet d’une comptabilité particulière, et dont le recours à la subvention du budget principal se doit d’être de caractère exceptionnel.

Le budget annexe « déchets » est un SPIC et doit règlementairement être équilibré sans recours à la subvention du budget général, sauf cas précis fixés par la loi.

2- Les charges de personnel (012)

La structure des effectifs

Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2023

Effectifs

⇒ **506 agents employés** par la collectivité au 31 décembre 2023

- 342 fonctionnaires (67%)
- 105 contractuels permanents (21%)
- 59 contractuels non permanents (12%)

⇒ **12 % des contractuels permanents en CDI**

⇒ **Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité**

⇒ **Précisions emplois non permanents**

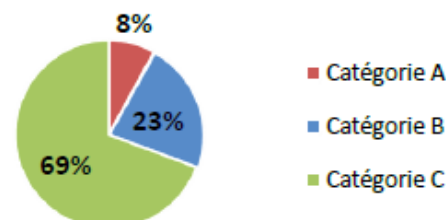
- 17 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé ;
- 44 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels ;
- Personnel temporaire intervenu en 2023 : deux agents du CDG 53 et Randstad (23 741 €) et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

⇒ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%	21%	23%
Technique	51%	49%	50%
Culturelle	7%	19%	10%
Sportive	2%		1%
Médico-sociale	5%	6%	5%
Police	1%		1%
Incendie			
Animation	11%	6%	10%
TOTAL	100 %	100 %	100 %

⇒ **Répartition des agents par catégorie**



⇒ **Répartition par genre et par statut**

	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	46 %	54 %
Contractuels	35 %	65 %
Ensemble	43 %	57 %

⇒ **Les principaux cadres d'emplois**

Cadres d'emplois	%
Adjoints techniques	38 %
Adjoints administratifs	13 %
Adjoints d'animation	8 %
Agents de maîtrise	7 %
Rédacteurs	6 %

La masse salariale

Le chiffrage de la masse salariale totale de l'employeur unique pour 2025 est estimé autour de 21M€.

Il a été réalisé sur la valeur du point d'indice au 1er juillet 2023, des taux de cotisations 2024 à l'exception de l'URSSAF où le taux augmente de +1% en 2025 pour les agents titulaires CNRACL, de la participation employeur à la protection sociale complémentaire (garanties de base 90% avec taux de participation modulable en fonction des revenus de l'agent : taux de 50% / 60 % / 70%) et au vu des demandes des services ou collectivités. La cotisation URSAFF avait été diminué en 2024 pour compenser l'augmentation du taux de CNARCL (réforme des retraites).

Evolutions envisagées et non prises en compte dans l'estimation ci-dessous :

- Augmentation de 4 points du taux de cotisations CNRACL, qui est évoqué dans le rapport préalable au vote du PLFSS 2025 ;
- Nouvelle consultation de l'assurance statutaire suite à la résiliation du contrat au 1^{er} janvier 2025 : taux de 4,40% appliqué aux prévisions budgétaires - évolution du taux possible.

	Prévision 012			
	BP 2024	Part 2024	BP 2025	Part 2025
3C	14 837 021 €	71%	15 367 397 €	72%
Evron	2 860 720 €	14%	2 876 886 €	14%
Communes de proximité	1 923 235 €	9%	1 878 277 €	9%
Régie des eaux	1 334 033 €	6%	1 130 412 €	5%
Total	20 955 009 €	100%	21 252 972 €	100%

Les communes adhérant au dispositif de l'employeur unique et la Régie des Eaux des Coëvrons (service Ressources Humaines) contribuent aux pôles mutualisés via les attributions de compensation selon la répartition ci-dessous :

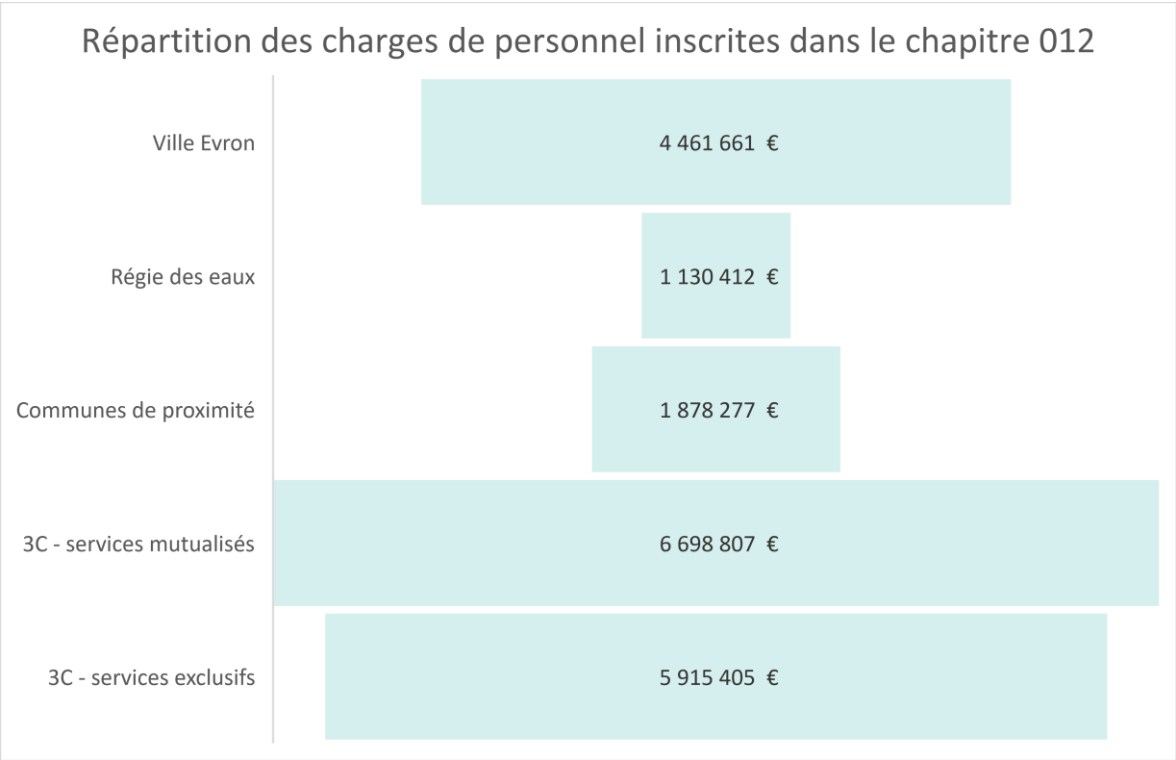
Libellé du service	Charges nette	Evron	Communes de proximité	REC	Sous-total hors 3C	Sous-total 3C
DGS	311 630 €	101 727 €	- €		101 727 €	209 903 €
DGAR	61 732 €	21 606 €	- €		21 606 €	40 126 €
Référents territoriaux DGS	12 285 €	2 988 €	2 078 €		5 066 €	7 219 €
DFCP	737 117 €	188 605 €	146 006 €		334 611 €	402 506 €
DFCP - conduite opération	30 270 €	- €	- €		- €	30 270 €
RH	628 620 €	136 232 €	110 016 €	5 687 €	251 935 €	376 685 €
Administration générale	203 152 €	71 103 €	- €		71 103 €	132 049 €
Accueil	137 474 €	72 861 €	- €		72 861 €	64 613 €
Communication	236 561 €	94 624 €	- €		94 624 €	141 937 €
Informatique	170 051 €	68 020 €	- €		68 020 €	102 031 €
Service support cumul	2 528 892 €	757 766 €	258 100 €	5 687 €	1 021 553 €	1 507 339 €
DST	4 759 069 €	345 487 €	- €	- €	345 487 €	4 413 582 €
Autres pôles mutualisés*	1 259 408 €	478 372 €	- €	- €	478 372,00 €	781 036 €
Charge nette pôles mutualisés	8 547 369 €	1 581 625 €	258 100 €	5 687 €	1 845 412 €	6 701 957 €
Subvention COS		3 150 €			3 150 €	-3 150 €
Services exclusifs 3C	5 915 405 €				- €	5 915 405 €
Charge nette totale	14 462 774 €	1 584 775 €	258 100 €	5 687 €	1 848 562 €	12 614 212 €

*Ménage, sport, pré-instruction urbanisme, énergie, SIG et partie des directions ADT, CS, CJS, Collaboratrice de cabinet

La projection de la masse salariale pour 2025 a été réalisée avec les éléments de contexte exposés ci-avant :

- Adhésion de la ville d'Evron au Service Technique Commune : les heures d'intervention des agents techniques au profit de la commune d'Evron (autour de 975 k€) sont prises en charge par la Communauté de communes qui voit ses recettes de prestation de service augmenter en parallèle au chapitre 70 (environ 1400 k€) ;
- Convention de mutualisation Evron/Coëvrons : la contribution de la ville d'Evron augmente au regard de la mise à jour des modalités de calcul des agents mutualisés

La figure ci-après décrit la répartition des charges de personnel inscrites dans le chapitre 012 de la Communauté de communes. Il permet notamment de constater que les charges de personnel directement dédiées aux services communautaires sont de l'ordre de 12M€.



Pour les services rattachés à la Communauté de communes de la Gascogne, la répartition de la charge brute par direction et politiques publiques :

Directions	Montant estimé en €	Politiques publiques	Montant estimé en €
DGS-DGA R Services supports	2 649 108 €	M- Pilotage général	415 646 €
		N- Gouvernance	203 152 €
		O- Supports	1 592 589 €
		P- Communication	236 561 €
		S- Proximité (accueil)	137 474 €
		Q- Elus (secrétariat)	63 685 €
DGA I	6 051 084 €	B- Environnement	840 274 €
		C- Technique	4 833 917 €
		C- Ménage	376 894 €
DGA ADT	1 659 644 €	A-Dév. économique	176 001 €
		D- Tourisme	273 912 €
		E- Patrimoine	464 205 €
		K- Amngt territorial	445 765 €
		L- Dév. local	299 761 €
DGA CJS	3 851 433 €	F- Culture	1 585 170 €
		G- Sport	857 779 €
		H- Jeunesse	1 408 485 €
DGA ASS	829 949 €	J- Solidarité territoriale	829 949 €
Non affecté par politique publique	326 179 €	Enveloppe pour les indemnisations, allocations diverses-achat tickets restaurant- forfait mobilité- Réserve remplacement- évolution du régime indemnitaire	326 179 €
TOTAL	15 367 397 €		15 367 397 €

Les prévisions 2025 prennent en considération les nouvelles charges qui recevront un arbitrage du bureau communautaire dans le cadre des dialogues de gestion préalables au vote du budget 2025. Les nouvelles charges de personnel répondent aux ambitions politiques, issues principalement du nouveau projet de territoire. Pour 2025, les évolutions portent sur les sujets suivants :

- Ajustement des besoins des services pour assurer les missions de services publics
- Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (principalement en anticipation de départ en retraite).

La répartition de la masse salariale de l'employeur unique par nature est présentée ci-dessous :

Répartition du chapitre 012	012-hors Régie des Eaux	répartition du 012	Régie des eaux	TOTAL	%
Traitement indiciaire	11 234 778 €	55,83%	544 904 €	11 779 682 €	55,43%
Nouvelle bonification indiciaire	77 632 €	0,39%	2 954 €	80 586 €	0,38%
Supplément familial de traitement	177 690 €	0,88%	10 192 €	187 882 €	0,88%
Régime indemnitaire	1 971 647 €	9,80%	213 722 €	2 185 368 €	10,28%
Indemnité de fin de contrat	37 210 €	0,18%	0 €	37 210 €	0,18%
Charges sociales obligatoires	5 471 570 €	27,19%	291 844 €	5 763 413 €	27,12%
Cotisations PSC	109 024 €	0,54%	5 635 €	114 658 €	0,54%
Assurance statutaire facultative	388 669 €	1,93%	26 126 €	414 795 €	1,95%
Interventions sociales en faveur du personnel	297 690 €	1,48%	22 743 €	320 433 €	1,51%
Divers (GIPA+CET+compensation hausse CSG, transfert primes-points, validations de service CNRACL...)	356 652 €	1,77%	12 293 €	368 946 €	1,74%
CUMUL	20 122 562 €	100,00%	1 130 413 €	21 252 973 €	100,00%

Le temps de travail

Depuis sa création au 1er janvier 2013, tous les agents de la Communauté de communes appliquent le temps de travail réglementaire de 1607 heures par an (sauf les enseignants d'éducation artistique dont la durée de service relève des dispositions spécifiques à leur cadre d'emplois), par année civile et pour un temps complet.

Les avantages en nature et sociaux

La CC attribue des titres de restauration aux agents intéressés, dans la limite de 12 par mois. Les titres restaurant sont d'une valeur nominale de 5 € prise en charge à 60% par l'employeur (soit 3€ par unité).

Pour le budget primitif 2025, il est prévu de modifier la participation versée par l'employeur pour aider les agents à financer la protection sociale sur la prévoyance en adhérant au contrat groupe proposé par le Centre départemental de gestion de la Mayenne dans le cadre d'un accord local signé avec le comité social territorial. Cette charge supplémentaire est pour partie imposée par la loi à compter du 1^{er} janvier 2025 et sera complétée au 1^{er} janvier 2026 par une participation sur la mutuelle santé. La charge supplémentaire est estimée à 54 448 € pour la Communauté

de communes des Coëvrans (services exclusifs et pôles mutualisés) la charge est estimée à 114 658 € en 2025 contre 43 570 € en 2023 soit + 71 088 €.

Les précisions seront développées lors du comité social territorial du 06 novembre 2024, lors du bureau du 12 novembre 2024 et lors du conseil communautaire du 26 novembre 2024.

Le débat d'orientation budgétaire impose de faire état des avantages en natures accordés aux agents de la collectivité. Sur la Communauté de communes des Coëvrans, c'est notamment le cas pour les agents de restauration scolaire qui prennent leur repas au restaurant municipal et pour le Directeur Général des Services mutualisés avec la ville d'Evron qui dispose d'un véhicule de fonction

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées de :

- Remboursement du capital de l'emprunt
- Versement de Fonds de concours (enveloppe cible de 179 k€/an à destination des communes membres à compter de 2020)
- Opérations récurrentes dont notamment les matériels et mobiliers des divers DGA, le matériel informatique et les logiciels, le gros entretien de voirie, la réhabilitation d'ouvrages d'art, des travaux sur les bâtiments communautaires, des travaux sur les sites touristiques, le renouvellement du parc roulant.
- Principales opérations ponctuelles en 2025 :

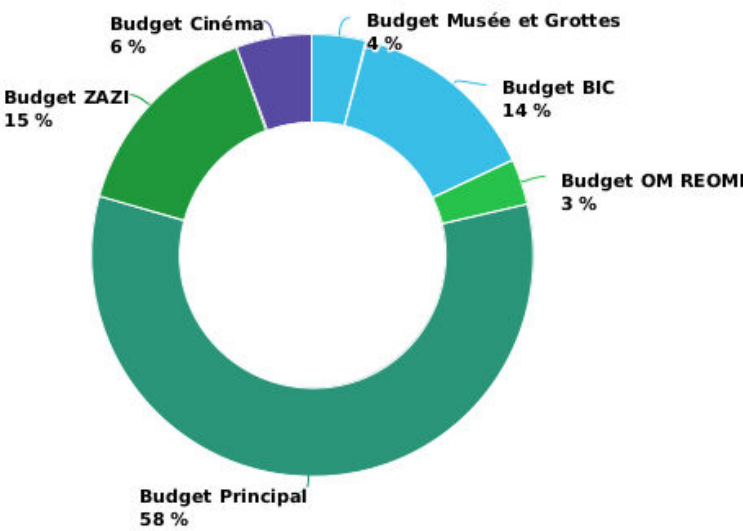
Opérations en k€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
APCP 1641 MAISON COMMUNE	8	10	521	1 500	5 500	5 500	2 953	0	15 992
2404-AMI CENTRE BOURGS APCP			0	200	500	0	0	0	700
2406-UNITE CENTRE			0	500	442	1 150	100	8	2 200
2103-MAISON DE PROJET (1001 GARES)	5	2	10	50	400	50	0	0	517
ARCHIVES ET STOCKAGE APCP				0	290	960	90	10	1 350
2308-SITE DES GROTTES	0	0	0	50	260	0	0	0	310
2502-REHABILITATION COMPLEXE SPORTIF MONTSURS				20	130	850	150	0	1 150
2002 - REHABILITATION UT NORD SUD OUEST	398	17	223	2 319	100	6	0	0	3 062
2303-REHABILITATION CENTRE HERBERGEMENT GUE DE SELLE		0	0	10	100	310	180	0	600
2408-GUE DE SELLE 2 AMENAGEMENT PETIT ETANG				110	100	0	0	0	210
2205-MOBILITES	0	93	182	178	100	200	200	200	1 153

Le financement des dépenses d'investissement est assuré par l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement, le recours le plus large possible aux subventions (DETR, CTR...), le FCTVA et enfin par l'emprunt.

Plusieurs Opérations suivies en AP/CP sont en cours d'achèvement (tableau complet des AP/CP en annexe ...)

3- L’endettement de la collectivité

Répartition par budget au 01/01/2025



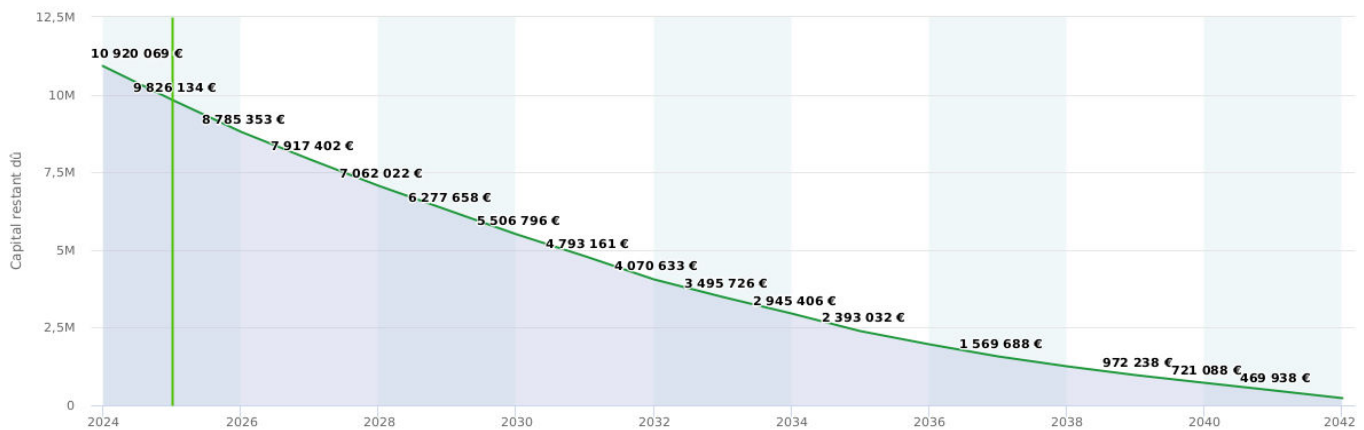
Le stock de dette d’un montant total actuel de 9 826 k€ au 31/12/2024, dont les caractéristiques générales sont détaillées ci-dessous, est constitué d’emprunts à taux fixe pour 92 % de l’encours, à taux variable sur livret A pour 5% de l’encours, à taux variable sur Euribor pour 3 % de l’encours.

Budget	Encours	Nombre emprunts	Durée de vie Moyenne	Durée de vie résiduelle	Taux moyen (Ex/360)
Budget Principal	5 718 273,67 €	13	7,2	17,8	2,27%
Budget BIC	1 376 071,76 €	11	4,0	11,3	2,82%
Budget Cinéma	546 704,61 €	2	4,8	17,2	2,82%
Budget Musée et Grottes	382 950,00 €	1	8,7	17,2	0,80%
Budget OM REOMI	323 100,00 €	2	8,8	17,8	1,05%
Budget ZAZI	1 479 034,27 €	6	6,2	13,2	2,40%

Les principales banques intervenant à la Communauté de Communes sont le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et la Caisse d’Epargne. Les taux moyens sont pour la plupart proches du taux fixe actuel proposé par les banques qui s’établit à 2,84 % pour un emprunt à 15 ans.

Compte tenu du programme d’investissement, il sera nécessaire de contracter de nouveaux emprunts en 2025, après une année probablement sans emprunt en 2024.

Profil d'extinction de la dette



La courbe d'extinction montre une décélération graduelle du remboursement du capital de la dette actuelle dans les prochaines années, hors investissements nouveaux à financer.

Les garanties d'emprunts accordées sont les suivantes :

Bénéficiaire	Objet	Prêteur	% de garantie	Durée restante (en année)	Indexation	Taux appliqué à la prochaine échéance	Encours garanti au 31/12/2024
					TOTAL		734 369,62 €
LAVAL MAYENNE AMENAGEMENTS					S/TOTAL		235 690,65 €
	Aménagements SEM	Caisse d'Epargne	50,00%	7,7	Taux fixe à 1,27%	1,27%	235 690,65 €
REGIE DES EAUX DES COEVrons					S/TOTAL		477 392,96 €
		Caisse des Dépôts et Consignations	100,00%	2,7	Taux fixe à 4,79%	4,79%	51 934,81 €
		Caisse des Dépôts et Consignations	100,00%	23,9	Livret A + 1,00%	4,00%	130 285,73 €
		Caisse des Dépôts et Consignations	100,00%	23,9	Livret A + 1,00%	4,00%	240 000,00 €
		Caisse des Dépôts et Consignations	100,00%	19	Livret A + 1,00%	4,00%	55 172,42 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC A LAVAL					S/TOTAL		21 286,01 €
	Financement du centre de vacances de Torcé Viviers en Charnie	Caisse française de financement local	50,00%	2,8	Taux fixe à 4,94%	4,94%	10 949,56 €
	Financement du centre de vacances de Torcé Viviers en Charnie	Caisse française de financement local	50,00%	2,7	Taux fixe à 5,25%	5,25%	10 336,45 €

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités et les EPCI.

4- Les budgets annexes

- **Le budget ZA-ZI** regroupe plusieurs lotissements économiques situés sur les communes d'Evron, Châtres-la-Forêt, Ste Gemmes-le-Robert, Montsûrs, Vaiges et Voutré. Chacune des Zones est néanmoins suivie individuellement. Une subvention du budget principal est appelée dès lors qu'une parcelle est vendue à un prix inférieur à son coût de revient. Cette subvention est réputée être absorbée par la suite par une augmentation du produit de la fiscalité des entreprises.

Les inscriptions budgétaires de 2024 ne seront pas totalement réalisées, et sont revues à la baisse pour 2025 :

En k€	2024	2025	2026	2027	2028
ZONES EN COURS DE COMMERCIALISATION	327	35	5	5	5
Zones en cours	327	35	5	5	5
ZONES EN PROJET	1 056	700	1 085	1 256	930
ANTINIERE 3	316	10	240	725	880
VADEPIED 2	740	550	845	530	50
ZA U-EXPRESS	0	140	0	0	0
Total	1 383	735	1 091	1 261	935

- **Le budget des Bâtiments Industriels et Commerciaux (BIC)** permet le suivi comptable des immeubles et autres biens associés productifs de revenus.

Les principaux investissements :

En k€	2024	2025	2026	2027	2028
A-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	711	140	3 177	0	0
2203-LOCAL COMMERCIAL RTE SILLE	577	40	3 027	0	0
2307-BATIMENTS DESLAURIERS	134	0	0	0	0
PROJET CIRAL	0	100	150	0	0
HOTEL ENTREPRISES	0	0	0	0	0
C-PATRIMOINE TECHNIQUE	63	61	50	50	50
1601-ACQUISITIONS DIVERSES	10	21	10	10	10
1611-TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUTAIRES					
2016	53	40	40	40	40
D-DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	91	309	0	0	0
2105-BOIS DU TAY	91	9	0	0	0
VILLAGE VACANCES STE SUZANNE	0	300	0	0	0
E-RAYONNEMENT PATRIMONIAL	0	0	50	0	0
RESTAURANT TAVERNE LES GROTTES...	0	0	50	0	0
I-DEVELOPPEMENT DE LA SANTE	335	400	3 650	2 290	0
1612-MAISON MEDICALE BAIS	3	0	0	0	0
1613-MAISON DE SANTE EVRON	200	300	3 650	2 290	0
2106-MAISON DE SANTE MONTSURS	132	100	0	0	0
Autres opérations d'équipement	0	0	0	0	100
Total DI hors dette	1 199	910	6 927	2 340	150

La prospective se présente comme ci-dessous. Les nouveaux investissements ont été destinés à procurer des revenus suffisants ou bien des économies en charges de fonctionnement afin d'éviter d'augmenter l'appel au budget général et restent à évaluer plus finement.

En k€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Subventions du budget principal	399	378	733	322	219	250	680	770
Autres produits fonctionnement courant	426	496	512	287	276	306	312	319
Autres produits exceptionnels larges	66	14	16	14	14	14	14	14
Produits de fonctionnement	891	888	1 261	622	508	570	1 006	1 102
Ev° réelle Charges fonctionnement courant	8,6%	-9,8%	29,0%	73,2%	12,5%	0,2%	0,2%	0,2%
Charges fonctionnement courant	575	546	739	203	180	184	187	191
Charges exceptionnelles larges	8	16	14	15	15	14	14	14
Annuité de dette	306	301	319	242	310	356	798	890
Charges de fonctionnement larges	889	863	1 072	459	505	553	999	1 095
Epargne nette	2	25	188	163	3	17	7	7
Recettes investissement hors emprunt	169	463	68	90	108	600	600	97
Dép Inv. hs Capital	737	639	509	1 199	910	6 927	2 340	150
Dép Inv. hs Dette	737	639	509	1 199	910	6 927	2 340	150
Dépenses directes d'équipt	731	354	507	1 199	910	6 927	2 340	150
Autres dépenses d'investissement	6	285	2	0	0	0	0	0
Emprunt	524	444	0	979	799	6 310	1 733	46
Résultat global de clôture	- 73	235	- 33	0	0	0	0	0

➤ **Le budget « Musée et Grottes »**, prévoit les investissements suivants :

En k€	2024	2025	2026	2027	2028
	246	158	100	0	0
EXPOSITION TEMPORAIRE	0	0	100	0	0
1113-GITE DE SAULGES	0	0	0	0	0
1601-ACQUISTIONS DIVERSES	146	23	0	0	0
1113-ENPS ESPACE NATURE ET PREHISTOIRE	100	135	0	0	0
1611-TRX BATIMENTS	0	0	0	0	0
Autres opérations d'équipement	49	50	0	100	100
Total DI	295	208	100	100	100

La prospective s’équilibre avec un recours à la subvention du budget principal d’un montant avoisinant les 400 k€ chaque année :

En k€	2024	2025	2026	2027	2028
Subventions du budget principal	461	421	409	414	419
Autres produits fonctionnement courant	284	284	289	294	299
Autres produits exceptionnels larges	1	1	1	1	1
Produits de fonctionnement	746	706	699	709	719
Ev° réelle Charges fonctionnement courant	0,0%	-16,9%	0,0%	0,0%	0,0%
Charges fonctionnement courant	658	556	566	576	586
Charges exceptionnelles larges	1	1	1	1	1
Annuité de dette	25	26	32	32	32
Charges de fonctionnement larges	684	583	599	609	619
Epargne nette	62	122	100	100	100
Recettes investissement hors emprunt	118	0	0	0	0
Dép Inv. hs Capital	295	208	100	100	100
Dép Inv. hs Dette	295	208	100	100	100
Dépenses directes d’équipt	295	208	100	100	100
Emprunt	115	85	0	0	0
Résultat global de clôture	0	0	0	0	0

Le budget annexe de déchets ménagers et assimilés est un budget qui s’équilibre par lui-même. En 2024, la redevance incitative a été mise en place, après une expérimentation d’une année sur la commune de Vimartin-sur-Orthe. La grille tarifaire adoptée par le Conseil Communautaire doit permettre d’atteindre le double objectif de l’équilibre budgétaire et de réduction des tonnages de déchets ultimes au profit d’un meilleur tri sélectif. Le système de facturation est composé d’une part fixe (abonnement) de 115 € et d’une part variable de 1,90 € par dépôt. Un forfait minimal de dépôts est facturé en fonction de la composition du foyer afin d’éviter la délocalisation des poubelles dans une intercommunalité voisine. Un bonus de 10 € peut être déduit sous condition d’avoir effectué 5 dépôts de moins que le forfait accordé.

Ces tarifs seront reconduits en 2025

Dépenses d’investissement :

En k€	2024	2025	2026	2027	2028
ENVIRONNEMENT	1 560	236	400	400	400
1301-DECHETTERIE	215	125	200	200	200
1302-ACQUISITION MATERIEL	651	112	200	200	200
1305-REDEVANCE INCITATIVE	694	0	0	0	0
Total DI hors dette	1 560	236	400	400	400
Remboursement anticipé	0	0	0	0	0
Total DI hors capital	1 560	236	400	400	400

Prospective :

En k€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
REOM	260	276	301	2 600	2 600	2 600	2 600	2 600
Autres produits fonctionnement courant	2 591	2 669	2 858	629	780	778	778	778
Produits exceptionnels larges	16	40	21	4	4	4	4	4
Produits de fonctionnement	2 867	2 986	3 179	3 232	3 383	3 382	3 382	3 382
Ev° réelle Charges fonctionnement courant	6,6%	-3,2%	5,1%	18,5%	2,1%	-1,0%	-0,9%	-0,9%
Charges fonctionnement courant	2 311	2 355	2 594	3 141	3 262	3 287	3 313	3 340
Charges exceptionnelles larges	32	23	5	6	6	6	6	6
Annuité de dette	0	14	22	22	22	22	22	43
Charges de fonctionnement larges	2 343	2 392	2 621	3 168	3 290	3 315	3 340	3 388
Epargne nette	524	593	559	64	94	67	42	- 6
Recettes investissement hors emprunt	205	261	191	573	30	51	51	51
Dép Inv. hs Capital	973	940	689	1 560	236	400	400	400
Dép Inv. hs Dette	973	940	689	1 560	236	400	400	400
Dépenses directes d'équipt	973	940	689	1 560	236	400	400	400
Emprunt	0	372	0	0	0	0	308	356
Résultat global de clôture	1 124	1 410	1 471	548	435	153	153	153

Le budget annexe Tourisme est essentiellement financé par la subvention du budget principal. Du niveau de celle-ci en dépendent les actions envisagées.

En k€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Subventions du budget principal	320	274	276	340	343	340	360	367
Autres produits fonctionnement courant	29	47	65	59	70	70	70	71
Autres produits exceptionnels larges	0	1	0	0	0	0	0	0
Produits de fonctionnement	349	322	341	399	414	411	431	438
Ev° réelle Charges fonctionnement courant	6,4%	15,0%	14,6%	4,9%	-0,1%	2,0%	0,0%	0,0%
Charges fonctionnement courant	328	294	353	378	384	399	406	413
Charges exceptionnelles larges	1	0	0	1	0	0	0	0
Annuité de dette	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de fonctionnement larges	329	294	353	379	385	399	406	413
Epargne nette	20	28	- 12	20	29	11	25	25
Recettes investissement hors emprunt	0	3	4	61	6	6	5	5
Dép Inv. hs Dette	4	21	28	88	35	35	30	30
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat global de clôture	63	74	39	33	33	15	15	15

- **Le budget annexe Cinéma** retrace les mouvements liés au contrat de location d'équipement de cet équipement, ainsi que les frais d'entretien, fluides et investissements restés à la charge de la collectivité. Le contrat actuel normalement échu fin 2024 est prolongé par avenant pour une année, une nouvelle consultation devra être lancée en 2025.

En k€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Subventions du budget principal	115	173	227	203	222	230	230	230
Autres produits fonctionnement courant	165	202	264	260	260	262	266	271
Autres produits exceptionnels larges	1	20	0	0	0	0	0	0
Produits de fonctionnement	282	395	490	463	482	492	496	501
Ev° réelle Charges fonctionnement courant	-9,3%	44,0%	0,0%	1,3%	0,6%	-1,4%	-1,4%	-1,4%
Charges fonctionnement courant	235	356	373	386	395	397	398	399
Charges exceptionnelles larges	0	0	0	0	0	0	0	0
Annuité de dette	68	74	76	72	86	93	97	101
Charges de fonctionnement larges	303	430	448	458	481	490	495	501
Epargne nette	- 21	- 35	42	5	1	2	1	0
Recettes investissement hors emprunt	0	9	20	23	0	0	0	0
Dép Inv. hs Dette	13	117	115	123	105	50	50	50
Emprunt	0	107	0	214	104	48	49	50
Résultat global de clôture	- 31	- 67	- 120	0	0	0	0	0

- **Le budget annexe « Panneaux Photovoltaïques »** enregistre peu de mouvements et se finance seul.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L

1- La prospective financière

Le travail mené de préparation budgétaire sur la base de l'exercice 2023 aura permis de maîtriser les inscriptions budgétaires pour l'année 2024. Cette nouvelle méthode de travail doit permettre de mieux allouer les crédits disponibles pour mener à bien les politiques publiques communautaires.

Néanmoins, la préparation budgétaire, entamée en mars par les services se retrouve aujourd'hui bousculée par les annonces du nouveau gouvernement dans le cadre des débats en cours sur le projet de loi de finances 2025. Les décisions quant au vote du PLF et du PLFSS 2025 étant très incertaine, le budget a été construit sur la base du contexte de préparation du budget 2024. La construction du budget supplémentaire 2025, qui reprendra notamment les résultats de l'exercice 2024 sera plus stratégique que les années précédentes. A ce jour, les principaux points d'alerte concernent :

- L'augmentation de 4 points du taux de cotisation CNRACL qui est estimé à 309 k€ pour l'ensemble de la masse salariale et 236k€ uniquement pour la Communauté de communes ;
- La baisse du taux de FCTVA de près de 2 points et la réduction des dépenses éligibles qui aura comme conséquence de modifier les stratégies d'investissement ;
- Les concours nombreux de l'Etat et des collectivités partenaires sur les subventions de fonctionnement et qui concernent principalement les politiques culturelles, de développement territorial et de solidarité ;
- Les subventions d'investissement des partenaires avec, notamment, les coupes annoncées sur le fonds vert qui finançait les investissements en faveur de la transition écologique.

Les principales évolutions du budget 2025 concerne :

- L'inflation aura été moins forte en 2024 et les prévisions prévoient une stabilisation pour 2025 ce qui a tendance à contenir le poste 011 ;
- Les dépenses de personnel évoluent principalement au regard des évolutions de carrières des agents et des décisions imposées sur la masse salariale ;
- La poursuite de la rationalisation et l'optimisation du patrimoine de la collectivité.

Après avoir connu de fortes périodes d'inflation et la remise en activité de l'ensemble des services post-covid et après réouverture du jardin aquatique, l'épargne de gestion se dégrade en atteignant 1 300 k€ sur les prévisions 2025. Le gel annoncé de l'évolution de la compensation de la TVA freine la dynamique des recettes bien en deçà de l'évolution des charges.

La préparation du budget supplémentaire 2025 et la préparation du budget 2026 va s'engager dès la fin de l'année 2024 en organisant une revue complète des politiques publiques communautaires. L'objectif sera de redéfinir la stratégie de la collectivité en prenant en considération les relations entre l'Etat et les collectivités.

Au regard de ces éléments, les principales tendances en matière d'évolution des postes majeurs sont détaillées dans les parties ci-après, sachant que les dépenses intègrent une progression de la dette liée aux investissements programmés.

2- Le budget général : section de fonctionnement

k€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Impôts et taxes (73 sauf 731)	8 882	9 553	11 514	12 208	11 188	11 451	11 710	11 974
Attribution Compensation reçue	4 480	4 889	5 308	5 790	4 959	5 058	5 159	5 263
Reversements conventionnels re	28	18	20	10	0	10	10	10
Reversement FNGIR	395	395	395	395	395	395	395	395
Attribution FPIC	455	392	434	415	400	400	400	400
Fraction TVA-TH	3 523	3 860	3 965	4 144	3 979	4 089	4 200	4 313
Fraction TVA-CVAE			1 391	1 454	1 454	1 499	1 546	1 593
Fiscalité locale (731)	8 179	8 880	8 075	8 334	8 535	8 732	8 921	9 111
Contributions Directes	8 172	8 620	7 876	8 138	8 326	8 519	8 704	8 890
Taxe Gemapi	0	185	185	196	200	204	208	212
Solde fiscalité locale	7	76	13	0	9	9	9	9
Dotations et participations	4 312	4 575	4 695	5 377	5 395	5 509	5 644	5 790
DGF	1 584	1 595	1 631	1 699	1 759	1 840	1 946	2 062
FCTVA fct	87	58	26	40	0	0	0	0
Compensations fiscales	1 204	1 320	1 500	1 641	1 688	1 739	1 788	1 838
DCRTP	217	217	217	208	172	153	133	113
Dotation COVID	24	33						
Solde participations diverses	1 196	1 351	1 320	1 790	1 776	1 777	1 777	1 777
Autres produits de fct courant	3 836	3 875	4 751	4 716	6 160	6 200	6 250	6 301
Produits des services	3 812	3 839	4 609	4 669	6 105	6 144	6 194	6 245
Travaux en régie	7	17	0	0	0	0	0	0
Produits de gestion	16	19	142	47	56	56	56	56
Atténuations de charges	514	529	550	405	424	433	437	441
Produits de fonctionnement courant	25 722	27 412	29 584	31 040	31 702	32 324	32 961	33 617
Produits exceptionnels	123	120	34	29	29	29	29	29
Produits de fonctionnement (B)	25 845	27 533	29 618	31 069	31 731	32 353	32 990	33 645
Charges fonctionnement courant strict	21 200	22 509	26 445	27 719	28 993	29 437	30 196	30 610
Charges à caractère général	2 929	2 992	3 920	4 530	4 905	4 939	4 989	5 040
Charges de personnel	16 132	17 360	18 800	20 106	21 069	21 306	21 506	21 708
Autres charges de gestion couran	2 140	2 156	3 725	3 083	3 019	3 192	3 701	3 862
Atténuations de produits	1 441	1 263	1 142	1 186	1 425	1 251	1 253	1 254
Régularisation sur fraction TVA-T			35	35	176	0	0	0
Régularisation sur fraction TVA-C				11	11	11	11	12
AC versée	550	604	604	598	598	598	598	598
DSC versée	816	583	400	450	500	500	500	500
Reversements conventionnels ve	44	50	0	46	52	54	56	57
Contributions fiscales (FPIC, ...)	0	3	24	47	60	60	60	60
Solde atténuations de produits	30	23	78	0	28	28	28	28
Charges de fonctionnement courant (C)	22 641	23 772	27 587	28 904	30 418	30 689	31 449	31 864
EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)	3 081	3 640	1 997	2 136	1 284	1 636	1 513	1 753
Charges exceptionnelles larges	143	45	186	42	32	32	32	32
Frais financiers divers	0	0	153	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	143	45	34	42	32	32	32	32
Charges de fct. hors intérêts (D)	22 784	23 817	27 773	28 946	30 450	30 720	31 480	31 895
EPARGNE DE GESTION (B-D)	3 061	3 716	1 845	2 123	1 281	1 633	1 510	1 750
Intérêts (E)	78	71	0	139	121	285	440	514
Charges de fonctionnement (F = D+E)	22 862	23 888	27 773	29 086	30 570	31 006	31 920	32 410
EPARGNE BRUTE (G = B-F)	2 983	3 645	1 845	1 983	1 160	1 347	1 070	1 236
Capital (H)	655	522	729	675	610	782	1 122	1 286
EPARGNE NETTE (I = G-H)	2 328	3 123	1 116	1 308	550	565	- 52	- 51

3- Le budget général – section d'investissement

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) suivante recense le plus largement possible les projets de la Communauté de Communes à l'heure de l'établissement du présent ROB. Elle demeure toutefois sujette à des modifications programmatiques ou encore en montant et reste, donc, indicative. Une enveloppe de 500 k€ annuels est intégrée à compter de 2026 pour les projets non encore connus à ce jour.

k€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Opérations directes	3 676	8 229	4 200	10 420	10 275	12 989	8 956	6 121
A-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	3	0	0	100	23	5	0	0
1614-AGORA	2	0	0	40	18	0	0	0
2001- TRANSFERT ET HARMONISATION SIGNALÉTIQUE ZA	1	0	0	60	5	5	0	0
C-PATRIMOINE TECHNIQUE	398	50	266	2 922	562	1 776	1 220	458
2002 - REHABILITATION UT NORD SUD OUEST	398	17	223	2 319	100	6	0	0
2101 PLAN CORPS DE RUES SIMPLIFIÉ (PCRS)	0	33	9	20	20	20	20	0
2301-PLAN D'EAU BAIS	0	0	34	83	0	0	0	0
2406-UNITE CENTRE			0	500	442	1 150	100	8
CREATION UNITE OUEST				0	0	150	850	450
GIRATOIRE ZA ZI VADEPIED			0	0	0	450	250	0
E-RAYONNEMENT PATRIMONIAL	63	39	114	279	437	78	118	58
1431-SITES PROTEGES	0	25	114	54	28	18	18	18
1632-BARRAGE GUE DE SELLE	62	0	0	60	0	0	0	0
2104-PLAN DE GESTION GUE DE SELLE	0	0	0	0	4	30	30	30
2308-SITE DES GROTTES	0	0	0	50	260	0	0	0
2105-BOIS DU TAY-HEBERGEMENT		14	0	0	0	10	10	10
2401-GROTTE DU REY			0	115	69	0	60	0
2504-ATLAS PAYSAGES				0	76	20	0	0
F-RAYONNEMENT CULTUREL	0	0	0	10	25	10	1 100	3 185
2202-POLE CULTUREL		0	0	10	25	10	600	1 385
REHABILITATION MEDIATHEQUE EVRON				0	0	0	500	1 800
G-DEVELOPPEMENT SPORTIF	17	24	58	1 464	380	1 310	480	150
2108-AMNGT SITE DU GUE DE SELLE	17	24	47	146	25	150	150	150
2302-TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE MONTSURS		0	11	1 178	25	0	0	0

k€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
2303-REHABILITATION CENTRE HERBERGEMENT GUE DE SELLE		0	0	10	100	310	180	0
REHABILITATION COMPLEXE SPORTIF MONTSURS				20	130	850	150	0
GUE DE SELLE 2 AMENAGEMENT PETIT ETANG				110	100	0	0	0
H-ENFANCE ET JEUNESSE	0	0	0	0	0	270	30	0
ALSH EVRON		0	0	0	0	270	30	0
J-SOLIDARITES TERRITORIALES	0	0	0	0	60	130	70	0
2102-AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE ET SEDENTARISA	0	0	0	0	60	130	70	0
K-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	0	7	17	617	535	110	60	25
SCOT	0	0	0	40	0	50	0	0
PLUI REVISION	0	6	0	220	25	50	50	15
2304-PLAN BOCAGER	0	0	0	0	10	10	10	10
2206-ZERO ARTIFICILISATION NETTE (ZAN)		1	17	157	0	0	0	0
2404-AMI CENTRE BOURGS APCP			0	200	500	0	0	0
L-DEVELOPPEMENT LOCAL	41	580	258	215	123	360	360	360
2205-MOBILITES	0	93	182	178	100	200	200	200
PCAET	41	24	9	37	20	20	20	20
2403- PACTE HABITAT	0	0	67	0	0	140	140	140
APCP 2003-ACCESSIBILITE GARE		463	0	0	0	0	0	0
2501-ENERGIE				0	3	0	0	0
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERFORMANCE	13	12	531	1 580	6 220	6 540	3 073	40
APCP 1641 MAISON COMMUNE	8	10	521	1 500	5 500	5 500	2 953	0
DIVERS ETUDES	0	0	0	30	30	30	30	30
2103-MAISON DE PROJET (1001 GARES)	5	2	10	50	400	50	0	0
ARCHIVES ET STOCKAGE				0	290	960	90	10
P-EVENEMENTIEL ET INSTITIONNEL	1	4	2	25	5	0	0	0
1635-SITE INTERNET	1	4	2	25	5	0	0	0
1-RECURRENT	753	806	1 297	3 208	1 828	1 850	1 895	1 295
A-DEVELOPPEMENT ECO	0	0	0	0	0	5	50	50
RESERVES FONCIERES FUTURES ZA				0	0	5	50	50

k€	2021	2022	2023	2024				
C-PATRIMOINE TECHNIQUE	540	616	936	2 713	1 488	1 475	1 475	875
1601-MATERIELS ET MOBILIERS DGA	0	0	490	696	610	615	615	15
1601- ACQUISITION MATERIELS COMMUNES MUTUALISEES	0	0	0	450	0	0	0	0
1611-TRX BAT COMMUNAUTAIRES	232	334	330	264	255	300	300	300
1612 - BATIMENTS TRANSFERES	14	0	5	30	55	10	10	10
APCP 2306 VOIRIE COMMUNAUTAIRE	224	281	45	729	400	400	400	400
2107-PARC AUTOMOBILE AUTRES DGA	69	0	35	75	68	50	50	50
APCP 2305-REHABILITATION OUVRAGES D'ART		0	31	469	100	100	100	100
G-DEVELOPPEMENT SPORTIF	122	82	125	157	77	80	80	80
1601-MATERIELS ET MOBILIERS AUTRES DGA R	122	82	125	157	77	80	80	80
K-DEVELOPPEMENT LOCAL	0	0	17	101	0	35	35	35
2407-2004- ACQUISITIONS FONCIERE	0	0	0	101	0	35	35	35
AUTRES ACQUISITIONS	0	0	17	0	0	0	0	0
O-SUPPORTS AUX POLITIQUES SECTORIELLES	90	108	219	237	264	255	255	255
1602-INFORMATIQUE	90	108	179	197	224	215	215	215
1637-MAN	0	0	40	40	40	40	40	40
Autres opérations d'équipement	2 388	6 706	1 657	0	78	550	550	550
Opérations indirectes	533	352	287	1 140	465	275	239	239
L-DEVELOPPEMENT LOCAL	0	122	309	748	75	70	0	0
APCP PLH	0	21	0	20	75	70	0	0
2003- ACCESSIBILITE GARE	0	101	309	628	0	0	0	0
2403-PACTE HABITAT		0	0	100	0	0	0	0
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERFORMANCE	0	0	0	302	300	115	179	179
APCP FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES				302	300	115	179	179
1-RECURRENT	0	0	64	90	90	90	60	60
A-DEVELOPPEMENT ECO	0	0	60	60	60	60	60	60
AIDE A IMMOBILIER	0	0	60	60	60	60	60	60
E-RAYONNEMENT PATRIMONIAL	0	0	4	30	30	30	0	0
APCP 2310-FDC Patrimoine			4	30	30	30	0	0
Autres fonds de concours	533	230	- 86	0	0	0	0	0
Dépenses d'équipement	4 209	8 580	4 487	11 560	10 740	13 264	9 195	6 360

Coût net des principaux équipements subventionnés :

k€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Coût Total Net
G-DEVELOPPEMENT SPORTIF									
2108-AMNGT SITE DU GUE DE SELLE REHABILITATION COMPLEXE SPORTIF MONTSURS	17	24	39	138	- 25	100	150	150	593
				20	130	775	145	0	1 070
K-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE									
2206-ZERO ARTIFICILISATION NETTE (ZAN)		1	7	137	- 40	0	0	0	105
L-DEVELOPPEMENT LOCAL									
2205-MOBILITES	0	93	157	92	18	118	118	118	714
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERFORMANCE									
								- 2	
APCP 1641 MAISON COMMUNE	8	10	521	1 500	3 900	3 500	953	700	7 692
2103-MAISON DE PROJET (1001 GARES)	5	2	10	- 150	400	50	0	0	317

L'ensemble produit la chaîne de financement suivante :

k€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Produits de fonctionnement courant	25 722	27 412	29 584	31 040	31 702	32 324	32 961	33 617
- Charges de fonctionnement courant	22 641	23 772	27 587	28 904	30 418	30 689	31 449	31 864
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	3 081	3 640	1 997	2 136	1 284	1 636	1 513	1 753
+ Solde exceptionnel large	- 20	76	- 152	- 13	- 3	- 3	- 3	- 3
= Produits exceptionnels larges*	123	120	34	29	29	29	29	29
- Charges exceptionnelles larges*	143	45	186	42	32	32	32	32
= EPARGNE DE GESTION (EG)	3 061	3 716	1 845	2 123	1 281	1 633	1 510	1 750
- Intérêts	78	71	0	139	121	285	440	514
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 983	3 645	1 845	1 983	1 160	1 347	1 070	1 236
- Capital	655	522	729	675	610	782	1 122	1 286
= EPARGNE NETTE (EN)	2 328	3 123	1 116	1 308	550	565	- 52	- 51

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Sur les bases précitées, il se dégage une vue globale, en compte administratif attendu, ainsi projetée au regard des principaux ratios de gestion :

k€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ev° taux d'imposition ménages	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Ev° taux d'imposition CFE	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal direct	6 322	6 614	7 189	7 515	7 697	7 882	8 059	8 237
Autres impôts et taxes	10 738	11 820	12 400	13 027	12 026	12 301	12 572	12 848
Dotations et participations	4 312	4 575	4 695	5 377	5 395	5 509	5 644	5 790
Autres produits fct courant	4 350	4 404	5 300	5 121	6 584	6 633	6 687	6 742
Produits exceptionnels larges	123	120	34	29	29	29	29	29
Produits de fonctionnement	25 845	27 533	29 618	31 069	31 731	32 353	32 990	33 645

Ev° réelle charges fct strictes	1,8%	0,8%	12,1%	2,6%	2 581	2 236	2 686	2 486
Charges fct courant strictes	21 200	22 509	26 445	27 719	28 993	29 437	30 196	30 610
Atténuations de produits	1 441	1 263	1 142	1 186	1 425	1 251	1 253	1 254
Charges exceptionnelles larges	143	45	186	42	32	32	32	32
Annuité de dette	733	593	729	814	731	1 067	1 562	1 801
Charges de fct larges	23 517	24 410	28 502	29 761	31 180	31 788	33 042	33 696
Epargne nette	2 328	3 123	1 116	1 308	550	565	- 52	- 51
Recettes investissement	1 620	2 815	4 703	2 145	3 068	3 957	4 356	3 487
Dépenses investissement	4 361	9 255	4 728	11 560	10 740	13 264	9 195	6 360
Dépenses directes d'équipement	3 676	8 229	4 200	10 420	10 275	12 989	8 956	6 121
Fonds de concours	533	352	287	1 140	465	275	239	239
Opérations pour compte de tiers	152	674	240	0	0	0	0	0
Emprunt	0	4 150	0	0	8 572	8 742	4 892	2 924
Résultat global de clôture	5 913	6 746	8 161	54	1 504	1 504	1 504	1 504
Ep brute	2 983	3 645	1 845	1 983	1 160	1 347	1 070	1 236
AC reçue	4 480	4 889	5 308	5 790	4 959	5 058	5 159	5 263
Encours corrigé 31.12 / Ep brute	1,1	1,9	3,4	2,8	11,7	16,0	23,7	21,8
DSC versée	816	583	400	450	500	500	500	500
Annuité nouvelle	0	0	0	0	0	524	1 059	1 358
Encours corrigé au 31.12	3 398	6 976	6 297	5 622	13 584	21 544	25 313	26 950
Annuité antérieure	733	593	729	814	731	543	503	443

4- Les budgets consolidés

L'ensemble des budgets consolidés hors ZA/ZI donne les résultats suivants :

Montant (k€)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Produits fonct. courant	27 938	29 890	32 096	33 501	34 437	35 060	35 686	36 330
- Charges fonct. courant	23 993	25 282	28 917	30 677	32 448	32 713	33 038	33 372
= EXCEDENT BRUT COURANT	3 945	4 608	3 179	2 824	1 989	2 347	2 648	2 958
+ Produits exceptionnels larges	207	195	71	47	47	47	47	47
- Charges exceptionnelles larges	186	85	206	64	53	52	52	52
= EPARGNE DE GESTION	3 966	4 717	3 044	2 807	1 983	2 342	2 642	2 953
- Intérêts	150	142	72	201	211	401	767	895
= EPARGNE BRUTE	3 816	4 576	2 972	2 606	1 772	1 941	1 876	2 057
- Capital	958	840	1 074	975	964	1 173	1 748	1 976
= EPARGNE NETTE	2 858	3 736	1 898	1 632	808	768	128	81

Plus en détail :

Montant (k€)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Produits fonctionnement courant (A)	27 938	29 890	32 096	33 501	34 437	35 060	35 686	36 330
Produits des services et domaine (70)	3 186	3 454	4 042	6 233	7 801	7 813	7 846	7 879
Travaux en régie (72)	7	17	0	0	0	0	0	0
Impôts et taxes (73)	18 931	20 364	21 828	20 590	19 778	20 238	20 685	21 140
Dotations et participations (74)	4 336	4 598	4 713	5 403	5 422	5 534	5 670	5 816
Autres produits de gestion courante (75)	951	915	963	855	998	1 028	1 034	1 040
Atténuation de charges (013)	527	543	550	420	439	447	451	455
Produits exceptionnels larges (B)	207	195	71	47	47	47	47	47
Produits fonctionnement (C = A+B)	28 145	30 085	32 167	33 548	34 484	35 107	35 733	36 377
Charges fonctionnement courant (D)	23 993	25 282	28 917	30 677	32 448	32 713	33 038	33 372
Charges à caractère général (011)	5 023	5 301	6 414	7 561	7 959	8 009	8 076	8 144
Charges de personnel (012)	16 132	17 360	18 800	20 106	21 184	21 423	21 625	21 829
Charges de gestion courante (65)	1 398	1 357	2 561	1 823	1 879	2 028	2 083	2 144
Ch. d'atténuation (014)	1 441	1 263	1 142	1 186	1 425	1 251	1 253	1 254
Charges courantes diverses	0	0	0	0	0	0	0	0
EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)	3 945	4 608	3 179	2 824	1 989	2 347	2 648	2 958
Charges exceptionnelles larges (E)	186	85	206	64	53	52	52	52
Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)	24 179	25 367	29 123	30 741	32 501	32 765	33 090	33 424
EPARGNE DE GESTION (C-F)	3 966	4 717	3 044	2 807	1 983	2 342	2 642	2 953
Intérêts	150	142	72	201	211	401	767	895
Charges de fonctionnement (G)	24 329	25 509	29 195	30 942	32 712	33 166	33 857	34 319
EPARGNE BRUTE (C-G)	3 816	4 576	2 972	2 606	1 772	1 941	1 876	2 057
Capital	958	840	1 074	975	964	1 173	1 748	1 976
EPARGNE NETTE	2 858	3 736	1 898	1 632	808	768	128	81
Dépenses d'inv hors annuité en capital	6 088	10 972	6 068	14 825	12 284	20 776	12 115	7 090
Dépenses d'équipement	5 930	10 012	5 826	14 825	12 284	20 776	12 115	7 090
Opérations pour compte de tiers (Dép)	152	674	240	0	0	0	0	0
Dépenses fin. d'investissement	6	285	2	0	0	0	0	0
Remboursement anticipé	0	0	0	0	0	0	0	0
Ressources propres d'inv. (RPI)	662	2 036	2 283	1 758	1 210	1 541	1 470	755
FCTVA	607	1 329	788	1 668	1 210	1 541	1 080	755
Produits des cessions	34	421	87	90	0	0	390	0
Diverses RPI	21	286	1 408	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers (Rec)	145	690	241	0	0	0	0	0
Fonds affectés	28	68	20	- 130	0	0	0	0
Subventions	1 160	757	2 443	1 526	2 001	3 072	3 542	2 884
EMPRUNT	524	5 073	0	1 309	9 610	15 104	6 985	3 379
Variation du résultat global de clôture	- 877	1 312	663	- 8 730	1 346	- 291	9	9
Résultat Global de Clôture (RGC)	7 025	8 353	9 323	593	1 939	1 648	1 657	1 667

CONCLUSION

Si l'exercice 2024 avait apporté une certaine visibilité dans les finances de la collectivité, le budget 2025 se réalise une nouvelle fois dans une grande incertitude due en grande partie aux débats en cours dans le cadre du projet de loi de finances. La dynamique des recettes étant moindre que celle des dépenses, les capacités d'investissement de la Communauté de communes se réduisent. Les intercommunalités sont particulièrement touchées par les décisions qui se projettent.

Face à ces incertitudes et en maintenant le vote du budget en décembre, la préparation du budget supplémentaire en mars prochain relèvera tout autant d'un ajustement politique que technique. Dès la fin de l'année 2024, une stratégie de moyen terme devra être établie avec les élus communautaires pour répondre à une nouvelle donne qui nous sera imposée par l'Etat dans le cadre du redressement des finances publiques qui s'étalera sur plusieurs années.

Le travail de fonds engagé ces dernières années permet à la Communauté de communes d'avoir les outils techniques et politiques pour faire évoluer ses politiques publiques en maintenant un territoire solidaire et tourné vers l'avenir.

Les crises successives subies par les collectivités (sanitaires, énergétiques, inflationniste) ont démontré la capacité de la Communauté de communes à agir en responsabilité et dans une réflexion qui se devra d'être collective pour maintenir le cap politique fixé dans le cadre du projet de territoire voté en mars 2023. Cette stratégie devra s'établir de concert avec les communes pour construire un modèle de coopération efficace et au service des habitants et acteurs de l'écosystème territorial des Coëvrons.